

**DEPARTEMENT  
DES YVELINES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR  
LA DESTRUCTION DES RESIDUS URBAINS**

**Arrondissement de  
Saint-Germain-en-Laye**

**Siège** : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU  
27 décembre 2019**

PUBLIE LE : 13 janvier 2020

**Délibération n°271219-3 : Rapport d'orientation budgétaire 2020**

A la suite d'une première convocation, le comité syndical n'a pu siéger le dix-huit décembre par suite de l'absence de quorum.

**SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2019**

**Présents**

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE  
SEINE**

Jean-François DE L'HERMUZIERE, DELEGUE TITULAIRE  
Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE  
Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE  
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE  
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE TITULAIRE  
Gilbert AUDURIER, DELEGUE SUPPLEANT  
Jean-François RAMBICUR, DELEGUE SUPPLEANT  
Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT

**CU GRAND PARIS SEINE ET OISE**

Jean-Luc GRIS, PRESIDENT  
Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE  
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE  
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE  
Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE  
Pierre GAILLARD, DELEGUE TITULAIRE  
Denis FAIST, DELEGUE SUPPLEANT

**Assistaient à la séance**

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux  
Madame Géraldine DUCROCQ, Assistante des assemblées délibérantes  
IL INGENIERIE : Madame Isabelle LEGROS, Assistant à maîtrise d'ouvrage  
AZALYS : Monsieur Eric BAILO, Directeur

<b>Communauté Urbaine</b>	:	<b>1 (10 communes)</b>
<b>Communauté d'Agglomération</b>	:	<b>1 (5 communes)</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>16</b>
<b><u>Délégués présents</u></b>	:	<b>15</b>

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept décembre à douze heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains, dûment convoqué par le Président le dix-neuf décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc GRIS**, Président du Syndicat Intercommunal.

## **SEANCE DU 27 DÉCEMBRE 2019**

### **Présents**

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE** Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE

**CU GRAND PARIS SEINE ET OISE** Jean-Luc GRIS, PRESIDENT  
Daniel MOLINA, DELEGUE TITULAIRE  
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE  
Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE

### **Absents excusés**

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE** Arnaud PERICARD, DELEGUE TITULAIRE  
Jean-François DE L'HERMUZIERE, DELEGUE TITULAIRE  
Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE  
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE  
Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE  
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE  
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE TITULAIRE  
Isabelle BRARD, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Marie ROUYERE, DELEGUEE SUPPLEANTE  
François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT  
Gilbert AUDURIER, DELEGUE SUPPLEANT  
Jean-François RAMBICUR, DELEGUE SUPPLEANT  
Jean-Jacques MSICA, DELEGUE SUPPLEANT  
Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT  
Nicolas LEGUAY, DELEGUE SUPPLEANT

**CU GRAND PARIS SEINE ET OISE** Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE  
Amadou DAFF, DELEGUE TITULAIRE  
Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE  
Christophe DELRIEU, DELEGUE TITULAIRE  
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE  
Eric ROGER, DELEGUE TITULAIRE  
Hubert FRANCOIS-DAINVILLE, DELEGUE TITULAIRE  
Jean-Luc SANTINI, DELEGUE TITULAIRE  
Jocelyn REINE, DELEGUE TITULAIRE  
Pierre GAILLARD, DELEGUE TITULAIRE  
Fatiha EL MASAOUDI, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Denis FAIST, DELEGUE SUPPLEANT  
Fabrice POURCHE, DELEGUE SUPPLEANT  
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT  
Patrick MEUNIER, DELEGUE SUPPLEANT  
Philippe PASCAL, DELEGUE SUPPLEANT

## Assistaient à la séance

Accusé de réception en préfecture  
078-200062461-20200113-271219-3-DE  
Date de télétransmission : 13/01/2020  
Date de réception préfecture : 13/01/2020

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux  
Madame Géraldine DUCROCQ, Assistante des assemblées délibérantes

<b><i>Communauté Urbaine</i></b>	:	<b>1 (10 communes)</b>
<b><i>Communauté d'Agglomération</i></b>	:	<b>1 (5 communes)</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>PAS NECESSAIRE</b>
<b><u>Délégués présents</u></b>	:	<b>5</b>
<b><u>Pouvoir</u></b>	:	<b>1</b>
<b><u>Délégués comptant pour le vote</u></b>	:	<b>6</b>

**SIDRU / CS – 271219-3**

**OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020**

**RAPPORTEUR** : Monsieur le Président

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36 ;

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 107 ;

**VU** le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne, par les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération, de documents d'informations budgétaires et financières ;

**VU** le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

**VU** le décret n° 2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement ;

**VU** la circulaire ministérielle n° 15-029621- D en date du 30 novembre 2015 portant sur les nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales ;

**LE COMITE,**

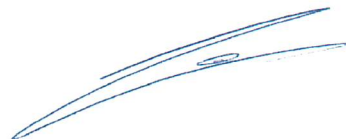
Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**ADOpte** le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2020 annexé à la présente délibération.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 13 JAN. 2020

Transmis en Préfecture et affiché le 13 JAN. 2020

**Pour Extrait Conforme**



**Jean-Luc GRIS**

Président du Syndicat Intercommunal





# Rapport d'orientation budgétaire

A large, semi-transparent 3D cube graphic is positioned at the bottom of the page. The cube is rendered in shades of grey and purple, with a perspective view. The year "2020" is printed in a large, bold, black font on the right-hand side of the cube's front face.

2020

**SIDRU / CS-181219**

**OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020**

**RAPPORTEUR : Monsieur VENUS, Premier Vice-président**

La procédure budgétaire prévoit que dans les deux mois qui précèdent le budget, les orientations budgétaires de l'année à venir font l'objet d'un débat qui s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Les informations devant figurer au ROB sont les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés (aucun ne sont prévus en 2020), les informations sur la structure (annexe 1), la gestion de la dette (annexe 2), la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (L.5211-36 et L.2312-1 du CGCT).

Pour mémoire, le 19 décembre 2016, le Préfet a recréé par arrêté le SIVaTRU (Syndicat Intercommunal pour la valorisation et le traitement des Résidus Urbains, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, et pour une durée de 3 ans.

Dans ce cadre, le SIVaTRU gère :

- Le Traitement par valorisation des déchets des ménages et assimilés,
- L'exploitation des installations nécessaires au traitement des déchets et à l'exercice de la compétence, notamment un centre de tri emballages et une déchèterie.

Le 31 décembre prochain, la dissolution du SIVaTRU interviendra de droit, à l'expiration de la durée fixée par la décision institutive et cessera donc son activité à cette date.

Le SIVaTRU est composé de deux communautés pour le territoire de 10 communes. 2 pour la CA SGBS (Le Port-Marly et Maisons-Laffite) et 8 pour la CU GPS&O (Chanteloup-les-Vignes, Chapet, Ecquevilly, Evéquemont, Meulan-en-Yvelines, Triel-sur-Seine, Vaux-sur-Seine, Villennes-sur-Seine).

De son côté, le SIDRU (Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains) est composé des 2 communautés suivantes : la Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (pour le compte de 4 communes, puisque Fourqueux et Saint-Germain-en-Laye ont fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2019), et la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise (pour le compte de 10 communes). Conformément à la volonté des deux communautés composant le SIDRU et le SIVaTRU, les nouveaux statuts du SIDRU, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, intègrent le périmètre des activités antérieurement exercées par le SIVaTRU. De plus, les installations du SIVaTRU étant sur le territoire de la CU GPS&O, ces derniers seront re-transférés au SIDRU, par la CU GPS&O.

Enfin, il est à souligner que les apports incinération et tri des deux communes de la CA SGBS restent dans les exutoires du SIDRU, ce qui fera l'objet de conventions de coopération à intervenir en début d'année 2020. Une discussion est actuellement en cours sur les ordures ménagères de ses deux communes, que le SITRU aimerait traiter directement. Une éventuelle modification n'interviendra que lorsque le SIDRU aura trouvé une compensation de tonnage, sans impact financier ni pour le SIDRU ni pour ses adhérents.

Financièrement, la construction du budget 2020 conservera les composantes spécifiques des anciennes structures budgétaires du SIDRU et du SIVaTRU, tant pour les dépenses que pour les recettes. Sous réserve que le nouveau SIDRU conserve les



excédents cumulés du SIVaTRU, il est envisagé que les tarifs restent inchangés par rapport à 2019.

Le rapport d'orientation budgétaire est construit en supposant l'intégration de la reprise anticipée des résultats estimés de l'exercice 2019.

Le principal poste de dépenses de la section de fonctionnement restera celui consacré à l'incinération. Les autres dépenses de la section concernent le traitement des collectes sélectives, la déchetterie incluse dans le contrat de la nouvelle D.S.P., les frais généraux des syndicats et la dette.

La section d'investissement est presque exclusivement utilisée pour le remboursement du capital des emprunts en cours, exception faite d'un besoin immédiat de travaux de mise en conformité et sécurité des installations de la chaîne de tri (ex-SIVaTRU).

C'est dans ce contexte qu'il convient de débattre des orientations budgétaires pour l'exercice 2020. Le rapport d'orientation budgétaire est présenté selon ses principaux postes thématiques :

- l'incinération des ordures ménagères,
- le traitement des collectes sélectives,
- la déchetterie,
- les frais généraux du syndicat,
- la dette,
- la participation des communes.

## **I - L incinération des ordures ménagères**

Le SIDRU est pleinement propriétaire de l'usine AZALYS. Celle-ci est exploitée dans le cadre d'une D.S.P. attribuée à Hélyséo (Suez) en date du 15 décembre 2018, pour une durée de 9 ans soit jusqu'au 14 décembre 2027.

### **A) Les recettes de l'incinération**

Pour 2020, la répartition prévisionnelle des apports de tonnages à l'usine Azalys est la suivante :

- Adhérents du SIDRU + SIVaTRU : 85 200 t (60 200 t 25 000 t)
- CYCLAMED : 800 t
- TOTAL : 86 000 t

#### ➤ Tarifs appliqués aux adhérents :

Pour les membres de l'ex-SIDRU, le tarif a été fixé à 116,60 € TTC par tonne en 2019. Il est envisagé de le proposer à l'identique pour 2020.

Pour les membres de l'ex-SIVaTRU, tarif a été fixé à 108,05 € TTC par tonne en 2019. Il est envisagé de le proposer à l'identique pour 2020.

#### ➤ Tarif appliqué aux autres clients :

Le tarif appliqué à CYCLAMED sera de 132,22 € TTC/tonne, comme prévu dans la convention.

Compte tenu de ces tarifs prévisionnels, les recettes s'établiraient aux alentours de 10,1 millions d'euros TTC.

### **B) Le coût de l'incinération**

Le coût de l'incinération correspond à l'application du contrat de D.S.P. composé des frais fixes d'exploitation et des frais proportionnels, d'une part ; et d'autre part, par

trois intéressements (vide de four, valorisation énergétique des déchets et vente d'énergie) minorant le coût précité. Les frais de taxe foncière et de TGAP complètent ce coût.

En application du contrat de D.S.P., les prévisions laissent ainsi présager un coût net en 2020 (coût DSP – recettes énergie et intéressement vide de four) de 6,2 millions d'euros TTC.

### **C) Le bilan prévisionnel de l'incinération**

Compte tenu des éléments exposés, le poste incinération devrait dégager un excédent net d'environ 3,9 millions d'euros.

## **II- Le traitement des collectes sélectives**

Pour le périmètre des membres de l'ancien SIDRU ce poste est globalement sans impact (positif ou négatif) sur le budget du SIDRU, car les montants payés par le SIDRU lui sont remboursés par les adhérents et les recettes et subventions perçues par le syndicat sont reversées à l'euro près aux mêmes adhérents.

Pour les ex-membres du SIVaTRU, sans changement en 2020, seul le reste à charge leur sera facturé, les recettes et subventions perçues n'étant pas reversées, comme c'est le cas actuellement.

### **A) Le coût de traitement des collectes sélectives :**

Le SIDRU procède au traitement des encombrants et des déchets verts, par la passation de marchés de prestations de services. Il gère le tri des déchets ménagers recyclables via un contrat de D.S.P. (ex-Sivatru) attribué à Génériss (VEOLIA) conclu pour une durée de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 qui arrivera à échéance au 30 juin 2023.

Cette unité de valorisation des déchets comprend :

- Un centre de tri des collectes sélectives et une plateforme de transit du verre ménager,
- Une plateforme de transit des déchets végétaux,
- Un bâtiment de tri et de transfert des objets encombrants,
- Des installations annexes communes (pont bascule, portique de détection de la radio activité, installation de traitement des eaux usées, locaux d'exploitation, maison de gardien), et les locaux du SIVATRU,
- Une déchetterie pour les particuliers.

Les coûts prévisionnels de 2020 devraient s'établir à :

- Tri des déchets ménagers recyclables : 2 469 k€.
- Encombrants : 610 K€/SIDRU + 506 k€/SIVaTRU, soit 1 116 k€.
- Déchets verts : 175 k€/SIDRU + 22 k€/SIVaTRU, soit 197 k€.

Pour les ex-membres du SIDRU, les sommes payées par le syndicat sont refacturées à l'euro près aux adhérents en fonction des tonnages qu'ils ont réellement apportées.

Pour les ex-membres du SIVaTRU, sans changement en 2020, seul le resterait à charge leur sera facturé, les recettes et subventions perçues n'étant pas reversées.

### **B) Les recettes perçues par les ex SIDRU pour le compte des adhérents :**

#### **1. Subventions**

Le syndicat perçoit les subventions des organismes gestionnaires de la filière de recyclage.



Pour les ex-membres du SIDRU, les prévisions de subventions (CITEO Emballages, CITEO Papier-filière « Journaux-magazines », OCAD3E, ECODDS — filière « déchets chimiques ménagers, ECO-MOBILIER- filière « encombrants) sont de 2 000 k€. Pour les ex-membres du SIVaTRU, les prévisions de subventions sont de 900k€.

## 2. Recettes de Filières

Le syndicat perçoit également le produit de la revente des matériaux issus de la chaîne de tri à des repreneurs. La prévision des recettes générées par les filières est de 800 K€ pour les ex-membres du SIDRU et 350 K€ pour les ex-membres du SIVaTRU.

### III- La déchetterie

Pour les ex-membres du SIDRU, le contrat de D.S.P. Héliseo inclut la déchetterie implantée sur le site de l'usine d'incinération Azalys. La redevance se compose de frais fixes et de frais proportionnels, minorés par un intéressement versé au syndicat et proportionnel aux recettes perçues par la commercialisation des matériaux issus de la déchetterie, hors recettes du carton perçues directement par le syndicat. La prévision de tonnages traités faite par le délégataire est de l'ordre de 6 000 tonnes en 2020. Le coût de la déchetterie pour l'exercice 2020 est ainsi de l'ordre de 660 k€. Le syndicat procède à une refacturation à l'euro près à ses adhérents.

Pour les ex-membres du SIVaTRU, le contrat de D.S.P. Génériss inclut la déchetterie implantée sur le site de l'usine de tri Cyrène. Le coût est d'environ 485 k€.

### IV- Les frais généraux

Les dépenses prévisionnelles de l'exercice 2020 seraient de 800 k€. Ces dépenses comprennent les charges à caractère général, les charges de personnel, et les indemnités des élus.

### V - La dette

Aucun emprunt n'est prévu pour 2020, sous réserve que le nouveau SIDRU conserve les excédents cumulés tant du SIDRU que du SIVaTRU.

### VI – Participation des adhérents au SIDRU avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020

La participation des adhérents est restée constante depuis plusieurs années, au montant de **12 €/habitant**. Tout comme en 2019, elle est affectée entièrement au remboursement des emprunts contractés dans le cadre de la résolution des contentieux DEPFA-BANK et NATIXIS.

Le montant total de la participation des adhérents pour 2019 s'élevait à 2 639 136 €. Celui de 2020 sera précisé dès parution de la publication par l'INSEE de la population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Ce projet de budget 2020 permet, tout en conservant un niveau de cotisation au même niveau, de garantir les équilibres financiers du syndicat afin qu'il s'acquitte de ses obligations et dispose des marges de manœuvre nécessaires à l'accomplissement des missions qui lui sont confiées.

### VII- Investissement 2020

Il est très probable que le Syndicat ait dès début janvier des travaux d'investissement de sécurité à faire sur la chaîne de tri. Un premier envoi fait par Génériss évoque un montant de 516 K€, dont le détail sera présenté lors du budget.

L'ensemble de ces orientations fera l'objet d'analyses plus détaillées lors de la préparation du Budget primitif 2020 du SIDRU.

❖ **Il est proposé au comité syndical de bien vouloir approuver le rapport d'orientation budgétaire 2020.**